

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
 PERMIS D'ENVIRONNEMENT – PERMIS UNIQUE

Concerne la demande de BRUCO SUD s.a. sise à 5060 SAMBREVILLE, rue des Glaces Nationales n°169, en vue d'obtenir le permis unique de classe 2 pour l'extension des activités d'un centre de regroupement et de tri de déchets visant la création d'un accès privé à la rue des Glaces Nationales et d'une route interne, la construction d'un nouveau hall avec ligne de tri des déchets ainsi que la création de nouvelles zones de stockage et de travail. Le projet concerne les parcelles cadastrées à 5060 Auvélais, Rue des Glaces Nationales 169, section E n°597A, 597F et 344 L4.

Le Député-Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Nous vous informons que le Collège Communal est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ⁽¹⁾ et sur rendez-vous le jeudi jusqu'à 20 heures à l'Administration communale Services Urbanisme/Environnement. (☎ : 071/260274)

Date d'affichage de la demande : 22 novembre 2019.
 Date d'ouverture de l'enquête : 27 novembre 2019
 Date de clôture de l'enquête : 11 décembre 2019 à 16h.

Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration communale de Sambreville – Service Urbanisme/Environnement- Grand-Place à 5060 Sambreville/Auvélais.

Lorsque la consultation a lieu le jeudi après 16 h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, au 071/260274.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Aménagement du Territoire, Monsieur BODART M. au 071/260228.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Service Urbanisme (☎ : 071/260274), du Fonctionnaire Technique : Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations – Direction de NAMUR – Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR – ☎ : 081/71.53.00 et du Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie, DGATLPE – Direction de NAMUR – Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR – ☎ : 081/24.61.11.

Fait à SAMBREVILLE, le 20 novembre 2019.

Le Directeur Général,



Xavier GOBBO.



Le Bourgmestre f.f.,



Olivier BORDON.

⁽¹⁾ Heures d'ouverture de bureau

	MATIN	APRES-MIDI	
LUNDI	Fermé	14 h00 à 17 h	
MARDI	Fermé	Fermé	
MERCREDI	9 h00 à 12 h00	Fermé	
JEUDI	Fermé	14 h00 à 11 h	De 17h à 20h sur RDV
VENDREDI	9h00 à 12 h	Fermé	